

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2020/12

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

POUR : 15 (83.34%)

CONTRE : 03 (16.66%)

ABSTENTION : 00

Le dix février deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS TERRITORIAUX DE LA 2C2A

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2019/102 du Conseil Communautaire du 16/10/2019 confiant délégation au Bureau Communautaire l'examen et l'attribution de subvention, non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu le protocole d'accord approuvé par délibération n°DB2019/29 du Bureau du 20/06/2019 et signé avec le syndicat CGT des fonctionnaires et retraités de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la demande de subvention formulée par le syndicat en date du 07/01/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE :

- D'attribuer au syndicat CGT des fonctionnaires et retraités de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise une subvention de fonctionnement pour 2020 d'un montant de 500.00 euros qui sera versée à la notification de la présente délibération.
- De charger le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

